REPUBLIQUE FRANÇAISE
MOSELLE

HAYANGE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 23 OCTOBRE 2018 A 18H30
établi conformément aux dispositions
des articles L 2121.23 et L 2121.25 du Code Général
des Collectivités Territoriales

Conseillers :

En fonction	:	33
Présents	:	24
Procurations	:	07
Excusés	:	02

L'an deux mille dix-huit, le vingt-trois octobre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire dans le Grand Salon de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Fabien ENGELMANN, Maire.

ETAIENT ABSENTS :

Mme COLLOT, Conseillère Municipale déléguée, a donné procuration à M. LANGLOIS, Adjoint au Maire,
Mme DA SILVA, Conseillère Municipale, excusée,
Mme WANDERS, Conseillère Municipale, a donné procuration à Mme PARREZ, Adjointe au Maire,
M. BOURGOIS, Conseiller Municipal, excusé,
Mme PUTZ, Conseillère Municipale, a donné procuration à M. FRANCIONI, Adjoint au Maire,
M. FRIEDMANN, Conseiller Municipal, a donné procuration à Monsieur le Maire,
M. HAUCK, Conseiller Municipal, a donné procuration à Mme WEBER, Conseillère Municipale,
Mme THIES, Conseillère Municipale, a donné procuration à M. DAVID, Conseiller Municipal,
Mme TAKACS, Conseillère Municipale, pour les points 1 à 10,
M. MARICHY, Conseiller Municipal, a donné procuration à Mme PELLENZ, Conseillère Municipale.

Le Conseil Municipal réuni en séance ordinaire :

1 ⇨ installe Madame Dalila THIES en tant que conseillère municipale, suite à la démission de Monsieur RICCHIUTI.
Le nouveau tableau du conseil municipal s'établit comme suit :

	Tableau après modifications des 3 septembre et 27 octobre 2014, 13 février et 1er septembre 2015, 24 juin 2017, 28 novembre 2017 et 23 octobre 2018						
	Fonction	**Titre**	**NOM**		**D d Nais.**	**Lieu de Naissance**	**QUARTIERS**
1	Maire	M.	ENGELMANN	Fabien	07/05/1979	ALGRANGE (57)	HAYANGE
2	1ère A.	Mme	DEISS	Murielle	05/07/1963	MARANGE SILVANGE (57)	HAYANGE
3	2ème A.	M.	DEWALD	John	19/02/1992	THIONVILLE (57)	HAYANGE
4	3ème A.	M.	LANGLOIS	Francis	16/12/1960	THIONVILLE (57)	MARSPICH
5	4ème A.	Mme	HOUDIN	M-Christine	23/12/1954	PARIS (75)	HAYANGE
6	5ème A.	M.	FRANCIONI	Jordan	11/07/1989	ALGRANGE (57)	MARSPICH
7	6ème A.	Mme	PARREZ	Sylviane	06/09/1955	SOMAIN (59)	HAYANGE
8	7ème A.	M.	HOFF	Bernard	24/03/1951	KNUTANGE (57)	HAYANGE
9	8ème A.	Mme	HENAULT	Corinne	12/05/1963	SAULIEU (21)	HAYANGE
10	9ème A.	M.	CENTOMO	Denis	22/11/1950	METZ (57)	HAYANGE
11	C M D	M.	HEIDMANN	René	07/05/1948	MARCKOLSHEIM (67)	MARSPICH
12	C M D	Mme	COLLOT	Denise	10/05/1957	ROMANS SUR ISERE (26)	HAYANGE
13	C M D	M.	GRUN	Pascal	19/04/1962	NILVANGE (57)	KONACKER
14	C M	Mme	DA SILVA	Marie	26/02/1963	STRASBOURG (67)	FLORANGE
15	CM	M.	PICCHIA	Joseph	02/07/1963	ALGRANGE (57)	MARSPICH

16	C M	Mme	WANDERS	Valérie	25/01/1970	ALGRANGE (57)	HAYANGE
17	C MD	Mme	PAUTE	Laurence	30/11/1970	METZ (57)	HAYANGE
18	C M	Mme	SPRINGMANN	Emmanuelle	29/08/1973	THIONVILLE (57)	KONACKER
19	C M	M.	BOURGOIS	Damien	14/02/1975	ALGRANGE (57)	ST-NICOLAS
20	C M	M.	HAINY	Patrice	08/12/1976	HAYANGE (57)	HAYANGE
21	C MD	Mme	WYBAILLIE	Jessica	28/08/1979	THIONVILLE (57)	HAYANGE
22	C M	Mme	PUTZ	Ludivine	23/01/1991	HAYANGE (57)	KONACKER
23	CM	M.	FRIEDMANN	Axel	10/07/1995	THIONVILLE (57)	ST-NICOLAS
24	C M	M.	HELF	Claude	14/05/1957	AUDUN LE TICHE (57)	ST-NICOLAS
25	C M	Mme	WEBER	Isabelle	12/03/1960	HAYANGE (57)	HAYANGE
26	C M	M.	HAUCK	Pascal	26/09/1969	ALGRANGE (57)	MARSPICH
27	CM	Mme	THIES	Dalila	25/09/1976	JUVISY-SUR-ORGE (91)	FAMECK
28	C M	Mme	TAKACS	Aurélie	28/05/1987	THIONVILLE (57)	KONACKER
29	C M	M.	DAVID	Philippe	23/04/1951	FRESSE/MOSELLE (88)	HAYANGE
30	C M	M.	MARICHY	Jean-Marc	28/05/1958	ALGRANGE (57)	ST-NICOLAS
31	C M	Mme	PELLENZ	Annelise	17/09/1958	HAYANGE (57)	HAYANGE
32	C M	Mme	IORIO	Isabelle	21/02/1965	HAYANGE (57)	HAYANGE
33	C M	M.	LEYDER	Alain	07/04/1939	METZ (57)	KONACKER

2 ⇨ à l'unanimité, désigne Madame Murielle DEISS, Adjointe au Maire, en tant que secrétaire de séance ;

3 ⇨ à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la séance en date du 28 août 2018 ;

4 ⇨ entend le compte-rendu de la décision suivante du Maire du service Etat-Civil :

- Décision en date du 05 octobre 2018 d'accepter et de signer le devis proposé par Sublimatorium Florian LECLERC– 57 rue de Wendel 57700 HAYANGE qui comprend le cercueil, la mise en bière et l'inhumation. Le montant du devis est de 976.06 € HT soit 1 160.00 TTC.

5 ⇨ entend le compte-rendu du Maire relatif à la rétrocession de la concession funéraire suivante :

- rétrocession gratuite à la ville de Hayange de la case trentenaire au columbarium série C4 N° 14 sise au cimetière de Hayange acquise le 18 juillet 1997 par la concessionnaire Madame MARTIN née AUSTGEN Louise.

6 ⇨ entend le compte-rendu des décisions du Maire des services techniques :

- Décision en date du 15 mai 2018 de passer un marché selon la procédure adaptée pour effectuer les travaux de sols souples dans l'école maternelle « les Coccinelles » avec la société NICOLETTA sise 1 rue du Carcantin à 57685 AUGNY, pour un montant de 21 519.48 € T.C.

- Décision en date du 4 juin 2018 de passer un accord-cadre à bons de commande selon la procédure adaptée pour la fourniture de vêtements de travail, de chaussures de sécurité et d'équipements de protection individuelle, sans montant minimum et dont le montant maximum sera inférieur à 221 000 € HT, pour une durée de 4 ans et pour l'ensemble des trois lots avec les sociétés :

  Lot n° 1 – Vêtements de travail

  - Société PROTECT'HOMS – 12 rue Gutenberg, ZI Ouest Barouges, BP 30332, 53203 CHATEAU GONTIER cedex 03

  Lot n° 2 – Chaussures de sécurité et de protection

  - Société WURTH FRANCE, rue George Besse, ZI Ouest, 67158 ERSTEIN

HOTEL DE VILLE – BP 60517 – 57701 HAYANGE cedex – Tel : 03.82.82.49.49 – Fax : 03.82.82.48.94
Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Maire
Horaires des bureaux : du lundi au jeudi 8h à 12h et de 14h à 17h, le vendredi de 8h a 12h et de 14h à 16h.
Samedi de 9h à 12h (uniquement service Etat Civil)
www.ville-hayange.fr

Lot n° 3 – Gants, ensembles de pluie, gilets fluorescents
- Société TEXPRO, ZAC de Morville, 57170 MORVILLE LES VIC.

- Décision en date du 26 juin 2018 de passer un accord-cadre à bons de commande selon la procédure adaptée pour la vérification des portes et portails automatiques, semi-automatiques et à contrepoids, sans montant minimum et dont le maximum est de 221 000,- € H.T. pour la durée totale de l'accord-cadre avec la société A2A Ascenseurs Lorraine sise 12 rue du Mouzon à 54520 LAXOU.

- Décision en date du 27 juin 2018 de passer un accord-cadre à bons de commande selon la procédure adaptée pour effectuer des travaux de réparations diverses sur voirie à Hayange et annexes avec la société P.H.R. BTP sise 22 rue Jacques Prévert à 57310 RURANGE-LES-THIONVILLE. Il n'y a pas de montant minimum, le montant maximum ne devant pas dépasser 221 000,- € H.T. pour la durée totale du marché.

- Décision en date du 06 juillet 2018 de passer un avenant n° 2 pour la vérification des équipements sportifs avec la société SOLEUS sise Parc de Miribel Jonage – allée du Fontanil à 69120 VAULX-EN-VELIN afin d'y inclure la vérification de 6 buts de football situés au complexe sportif du Point du Jour – terrain synthétique au prix unitaire de 9.60 € H.T. par équipement avec essais et 5.00 € H.T. par équipement sans essai.

- Décision en date du 3 août 2018 de passer un marché selon la procédure adaptée pour effectuer l'auscultation et le diagnostic du génie civil de l'ouvrage « Fensch » dans le cadre de la restructuration de cet ouvrage et de la requalification de la place de la Résistance et de la Déportation, avec la Société SIXENSE CONCRETE, sise 15 allée des Ginkgos à 69500 BRON, pour un montant de 95 676.00 € T.C.

- Décision en date du 3 août 2018 de passer un avenant n° 1 pour les études techniques et suivi des travaux pour le réaménagement intérieur de locaux (ex-perception) avec la société BICOME, sise 1A avenue Gabriel Lippmann à 57970 YUTZ, afin d'établir le forfait définitif de rémunération du Maître d'œuvre par rapport au coût prévisionnel des travaux sur lequel il s'engage, soit 125 453.00 € HT.
  Le forfait définitif de rémunération s'établit donc à 34 802.14 € TC.

7 ⇨ entend le compte-rendu des décisions du Maire du service des finances :

- Décision n°2018-046 relative aux frais d'avocat LVI Avocats Associés d'un montant de 2 460 € TTC dossier Hayange/Mme FLOCH ;

- Décision n°2018-047 relative aux frais d'avocat de LVI Avocats Associes pour le dossier Hayange/Miller (3 102 € TTC) et Hayange/Jardel (814 €) ;

- Décision n°2018-049 relative aux frais de vétérinaires de la fourrière animale d'un montant de 435.52 € pour le cabinet vétérinaire du Parc et d'un montant de 2 946.14 € pour la clinique vétérinaire Arc en Ciel ;

- Décision n°2018-050 relative au remboursement d'une facture d'eau d'un montant de 625.08 € TTC à la SAS CYNTHIA suite à la cession de l'immeuble situé impasse René Israël ;

- Décision n°2018-051 relative à la signature d'un contrat de maintenance sur différents appareils d'imprimerie avec la société DEFILOR pour un montant de 3 845.40 € TTC ;

- Décision n°2018-053 relative aux frais d'avocat de HELLENBRAND pour le dossier Hayange/EPX Invernizzi (720 €) ;

HOTEL DE VILLE – BP 60517 – 57701 HAYANGE cedex – Tel : 03.82.82.49.49 – Fax : 03.82.82.48.94
Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Maire
Horaires des bureaux : du lundi au jeudi 8h à 12h et de 14h à 17h, le vendredi de 8h a 12h et de 14h à 16h.
Samedi de 9h à 12h (uniquement service Etat Civil)
www.ville-hayange.fr

- Décision n°2018-054 relative aux frais de vétérinaires de la fourrière animale d'un montant de 435.52 € pour le cabinet vétérinaire du Parc, d'un montant de 342.40 € pour la clinique vétérinaire Arc en Ciel et d'un montant de 989.94 € pour la clinique vétérinaire de l'Orne.

8 ⇨ : avec 19 voix pour, 2 voix contre et 9 abstentions, adopte la décision modificative n°1/2018 suivante :

Chapitre voté	Compte	Libellé	Dépenses	Recette
	Fonctionnement			
011	60632	Fournitures de petits équipements	- 3 700 €	
011	60632	Fournitures de petits équipements	- 2 300 €	
011	62876	Remboursement frais GFP de rattachement	- 2 400 €	
023	023	Virement à la section d'investissement	8 400 €	
	Total fonctionnement		0 €	0 €
	Investissement			
021	021	Virement de la section de fonctionnement		8 400 €
041	2115	Terrains bâtis	6 900 €	
041	1328	Autres subventions d'investissement reçues		6 900 €
21	2132	Immeuble de rapport	2 300 €	
21	2188	Autres immobilisations corporelles	3 700 €	
20	2051	Concessions, droits similaires	2 400 €	
20	2031	Frais d'études	60 000 €	
23	2313	Travaux en cours		60 000 €
20	2031	Frais d'études	37 100 €	
21	2151	Réseaux de voirie	495 000 €	
21	21538	Autres réseaux	51 600 €	
21	21568	Autres matériels et outillages d'incendie	248 000 €	
21	21531	Réseau d'adduction eau		831 700 €
	Total investissement		907 000 €	907 000 €
	Total général DM 1		907 000 €	907 000 €

9 ⇨ avec 29 voix pour et 1 abstention, approuve le principe du paiement en ligne des titres de recettes via le dispositif TIPI à compter de l'exercice 2019 avec une montée en charge progressive des recettes payables par internet, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention régissant les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement du service TIPI et l'ensemble des documents nécessaires ;

HOTEL DE VILLE – BP 60517 – 57701 HAYANGE cedex – Tel : 03.82.82.49.49 – Fax : 03.82.82.48.94
Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Maire
Horaires des bureaux : du lundi au jeudi 8h à 12h et de 14h à 17h, le vendredi de 8h a 12h et de 14h à 16h.
Samedi de 9h à 12h (uniquement service Etat Civil)
www.ville-hayange.fr

10 ⇨ à l'unanimité, décide :
- d'accorder l'indemnité de conseil au nouveau receveur municipal au taux de 100 % par an, à compter du 1er septembre 2018,
- de calculer cette indemnité selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et de l'attribuer à Madame Léone PRIGENT ;

11 ⇨ avec 24 voix pour, 6 voix contre et 1 abstention, décide la création d'un poste de gardien brigadier de police municipale à temps complet ;

12 ⇨ concernant le marché pour l'acquisition de services de télécommunication et Internet, avec 30 voix pour et 1 abstention :
- approuve les actes d'engagement des sociétés retenues par la Commission d'Appel d'Offres, pour le montant de leurs offres ;
- charge le Maire ou son adjoint délégué, de la signature des différentes pièces formant le marché à conclure.

13 ⇨ concernant le marché des assurances de la ville, avec 30 voix pour et 1 abstention :
- approuve les actes d'engagement retenus par la Commission d'Appel d'Offres pour les montants définis sachant qu'il s'agit d'estimations au vu de certains mouvements ;
- charge le Maire ou son adjoint délégué, de la signature des différentes pièces formant les marchés à conclure ;

14 ⇨ concernant le marché pour la fourniture de carburants, avec 30 voix pour et 1 abstention :
- approuve l'acte d'engagement de la Société WEX Europe Services (Société Esso) retenue par la Commission d'Appel d'Offres ;
- charge le Maire ou son adjoint délégué aux travaux de la signature des différentes pièces formant le marché à conclure ;

15 ⇨ Point relatif au Plan Local d'Urbanisation RETIRE EN DEBUT DE SEANCE ;

16 ⇨ Point relatif au droit de préemption urbain RETIRE EN DEBUT DE SEANCE ;

17 ⇨ à l'unanimité, accepte la vente de 54 tantièmes du parking de la Zone Saint Jacques à la Société Action Dem au prix de 10 000 euros, les frais restant à la charge de l'acquéreur ;

18 ⇨ concernant le remplacement de Monsieur Ricchiuti à la Commission d'Appel d'Offres :

- à l'unanimité, désigne Madame WEBER, en tant que titulaire de la CAO,
- avec 6 voix pour, 2 voix contre, 20 blancs et 3 nuls, désigne Madame TAKACS, en tant que suppléante de la CAO,
  Nouvelle composition de la CAO :
  Président : ENGELMANN Fabien
  Titulaires : DEISS Murielle (vice-présidente en cas d'absence du Maire), PARREZ Sylviane, LANGLOIS Francis, WEBER Isabelle, MARICHY Jean-Marc.
  Suppléants : HOFF Bernard, COLLOT Denise, DEWALD John, TAKACS Aurélie, PELLENZ Annelise.

Concernant le remplacement de Monsieur Ricchiuti à la commission des finances :

- à l'unanimité, désigne Madame WEBER.

Nouvelle composition de la commission des finances :

HOTEL DE VILLE – BP 60517 – 57701 HAYANGE cedex – Tel : 03.82.82.49.49 – Fax : 03.82.82.48.94
Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Maire
Horaires des bureaux : du lundi au jeudi 8h à 12h et de 14h à 17h, le vendredi de 8h a 12h et de 14h à 16h.
Samedi de 9h à 12h (uniquement service Etat Civil)
www.ville-hayange.fr

Vice-présidente : DEISS Murielle
Membres : HOFF Bernard, PARREZ Sylviane, PUTZ Ludivine, DA SILVA Marie, WEBER Isabelle, MARICHY Jean-Marc, LEYDER Alain.

19 ⇨ à l'unanimité, se prononce pour le versement d'un acompte de 2 200 € aux écoles primaires Jean de la Fontaine, Jules Verne, Jura et Mimosas pour le financement des projets pédagogiques 2018/2019 ;

20 ⇨ à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire ou un de ses Adjoints à signer un avenant au Contrat Enfance Jeunesse, avec la CAF ;
La signature de cet avenant n'aura aucune incidence financière pour notre collectivité ; elle permet simplement la mise en conformité selon la règlementation de la C.A.F.

21 ⇨ à l'unanimité, décide le versement des subventions suivantes aux associations concernant les activités de l'été 2018 :

I) Opération Raid Aventure Sportif et Citoyen - ETE 2018 :

- U.S.T.H. Section Gym-Loisirs	400,00 €
- U.S.T.H. Section Volley-Ball	400,00 €
- U.S.T.H. Patinage à Roulettes	400,00 €
- U.S.T.H. Badminton	400,00 €
- U.S.T.H. karaté	400,00 €
- Section Boxe Hayange	400,00 €
- Basket Club Hayange-Marspich	400,00 €
- F.C.H (football)	400,00 €
- 1ere Compagnie de Tir à l'Arc	200,00 €
- R.U.S.H.	200,00 €
TOTAL	3 600,00 €

II) Subventions Actions Jeunes :
Solde Animations vacances d'été
- A.C.S.H. 2.500,00 €

Et autorise le Maire ou l'un de ses adjoints à signer les avenants correspondants ;

22 ⇨ avec 21 voix pour et 10 voix contre, décide d'adhérer à la Fédération Nationale des Comités et Organisation de Festivités (FNCOF) dont l'adhésion s'élève, pour l'année 2018, à 64 €, étant précisé que le renouvellement de cette adhésion se fera par décision du Maire conformément à la délibération en date du 28 avril 2014 relative aux délégations accordées au Maire par le Conseil Municipal.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A **19H30**

Hayange, le 23 octobre 2018
Le Maire,

Fabien ENGELMANN
Conseiller Régional Grand Est

HOTEL DE VILLE – BP 60517 – 57701 HAYANGE cedex – Tel : 03.82.82.49.49 – Fax : 03.82.82.48.94
Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Maire
Horaires des bureaux : du lundi au jeudi 8h à 12h et de 14h à 17h, le vendredi de 8h a 12h et de 14h à 16h.
Samedi de 9h à 12h (uniquement service Etat Civil)
www.ville-hayange.fr